



**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION**

34, chemin des Colombettes, Case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

① (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet (français) : <http://www.ompi.int> (English): <http://www.wipo.int>

**ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT
L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL
DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS**

**HAGUE AGREEMENT CONCERNING
THE INTERNATIONAL REGISTRATION OF
INDUSTRIAL DESIGNS**

Copie certifiée conforme à l'original

Certified true copy of the original

N° de la demande/Application No.:	516656001
Date du dépôt/Filing Date:	8 octobre 2009/October 8, 2009
Date de l'enregistrement/Registration date:	8 octobre 2009/October 8, 2009
N° de l'enregistrement/Registration No.:	DM/072458

Genève/Geneva, 10 juin 2010 / June 10, 2010

mb



**Bureau international de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**

**International Bureau of the
World Intellectual Property Organization (WIPO)**

Jocelyne Braghi

Coordonnatrice du Groupe de l'assistance aux clients/Coordinator, Customer Assistance Unit
Division des opérations relatives aux enregistrements internationaux/
International Registrations Operations Division
Département des enregistrements internationaux/International Registrations Department

DEMANDE D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL
EXCLUSIVEMENT OU PARTIELLEMENT PAR L'ACTE DE 1999 ET/OU L'ACTE DE 1960

À remplir par le déposant

La présente demande internationale contient le nombre suivant de feuilles supplémentaires :

.....

Référence : 5206-MO-0013-WO-WO-01 / CR / sc.....

Réservé au Bureau international

N° d'enregistrement :

Date de dépôt :

Couleur :

1 DÉPOSANT

- a) Nom : CARTIER CREATION STUDIO S.A.
- b) Adresse : 8, Boulevard James-Fazy - 1201 GENEVE - Suisse.....
- c) Téléphone : / Télécopieur : /
- Adresse électronique : /

S'il y a plusieurs déposants, cocher cette case et utiliser une feuille supplémentaire, en indiquant les renseignements demandés ci-dessus pour chaque déposant.

2 ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE

(lorsqu'il y a plusieurs déposants avec des adresses différentes et qu'aucun mandataire n'est constitué, indiquer une adresse pour la correspondance. Si aucune adresse pour la correspondance n'est indiquée, l'adresse de la personne dont le nom figure ci-dessus sera considérée comme l'adresse pour la correspondance. S'il y a un seul déposant et qu'aucun mandataire n'est constitué, cette rubrique ne doit être complétée que si l'adresse pour la correspondance diffère de l'adresse indiquée à la rubrique 1.b))

Adresse pour la correspondance :

.....

3 HABILITATION POUR DEPOSER

En ce qui concerne chacun des critères d'habilitation a) à d) ci-dessous, indiquer la partie contractante ou les parties contractantes correspondante(s). Si un point n'est pas applicable, indiquer "néant". Une liste des parties contractantes liées par l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et/ou l'Acte de 1934 est jointe au présent formulaire. Au point d), seule l'indication d'une partie contractante liée par l'Acte de 1999 pourra figurer. Lorsque l'habilitation découle d'un rattachement à une partie contractante qui est un État membre d'une organisation intergouvernementale (Communauté européenne ou Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)), cet État membre ainsi que cette organisation intergouvernementale devront être indiqués (par exemple "France, Communauté européenne") en regard de chacun des critères correspondants; lorsque l'habilitation découle d'un rattachement à un État membre d'une organisation intergouvernementale qui n'est pas une partie contractante, seule l'indication de cette organisation intergouvernementale devra figurer.

- a) Nationalité : Suisse.....
- b) Domicile : Suisse.....
- c) Établissement industriel ou commercial effectif et sérieux :
 Suisse.....
- d) Résidence habituelle : Suisse.....

S'il y a plusieurs déposants, cocher cette case et utiliser une feuille supplémentaire, en indiquant les renseignements demandés ci-dessus pour chaque déposant.

4 PARTIE CONTRACTANTE DU DÉPOSANT

(indiquer, le cas échéant, la partie contractante liée par l'Acte de 1999 et mentionnée sous la rubrique 3, qui doit être considérée comme la partie contractante du déposant)

Partie contractante du déposant : Suisse.....

S'il y a plusieurs déposants, cocher cette case et utiliser une feuille supplémentaire, en indiquant les renseignements demandés ci-dessus pour chaque déposant.



STITUTION D'UN MANDATAIRE (le cas échéant)

Nom : GRIFFES CONSULTING S.A.

b) Adresse : Route de Florissant 81 – 1206 GENEVE - Suisse

Téléphone : 022/346 33 93

Télécopieur : 022/347 30 11

Adresse électronique : info@griffes.ch

c) Aux fins de la constitution d'un mandataire, la présente demande internationale doit être soit signée par le déposant ou être accompagnée d'un pouvoir (cocher la case appropriée) :

- la rubrique 14 de la demande internationale est signée par le déposant
- un pouvoir est joint au présent formulaire

6 IDENTITÉ DU CRÉATEUR

(cette information est requise si la Bulgarie, le Ghana, l'Islande, la Roumanie ou la Serbie est désignée à la rubrique 10)

a) Nom :

b) Adresse :

7 NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES INDUSTRIELS, DE REPRODUCTIONS ET/OU DE SPÉCIMENS

a) Nombre total de dessins ou modèles industriels (maximum 100) :

b) Nombre total de reproductions : 42

i) en noir et blanc : 42

ii) en couleur :

c) Nombre total de pages A4 comprenant des reproductions : 7

d) Nombre total de spécimens (le cas échéant) :

8 PRODUITS CONSTITUANT LE DESSIN OU MODELE INDUSTRIEL OU EN RELATION AVEC LESQUELS IL DOIT ETRE UTILISE (voir la note 1 sur la page de couverture)

Classe à laquelle appartiennent le ou les dessins ou modèles industriels : 10

N° du dessin ou modèle (dans l'ordre croissant de la numérotation)	Produit(s)	Sous-classe (facultatif)
1.1-1.6	Montre	10-02
2.1-2.6	Montre	10-02
3.1-3.6	Montre	10-02
4.1-4.6	Montre	10-02
5.1-5.6	Montre	10-02
6.1-6.6	Montre	10-02
7.1-7.6	Montre	10-02

 Si l'espace prévu est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire.

DESCRIPTION

(une brève description est requise si la Roumanie ou la République arabe syrienne est désignée)

(Ils ne peuvent être décrits que les éléments caractéristiques qui apparaissent sur la reproduction. La description ne peut pas faire état de détails techniques concernant le fonctionnement du dessin ou modèle industriel ou ses possibilités d'emploi. Si la description dépasse 100 mots, une taxe additionnelle de deux francs suisses par mot supplémentaire est exigible.)

.....

.....

.....

.....

.....

Si l'espace prévu est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire.

10 PARTIES CONTRACTANTES DÉSIGNÉES

Indiquer, en cochant les cases appropriées, chaque partie contractante pour laquelle la protection est demandée. Chaque partie contractante désignée doit être liée par un Acte – l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 ou l'Acte de 1934 – auquel l'une des parties contractantes indiquées sous la rubrique 3 est également liée (une liste des parties contractantes liées par l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 ou l'Acte de 1934 est jointe au présent formulaire) :

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> AL Albanie | <input type="checkbox"/> EG Égypte | <input type="checkbox"/> KG Kirghizistan | <input type="checkbox"/> NA Namibie |
| <input type="checkbox"/> AM Arménie | <input checked="" type="checkbox"/> EM Communauté européenne | <input type="checkbox"/> KP République Populaire démocratique de Corée | <input type="checkbox"/> NE Niger |
| <input type="checkbox"/> AN Antilles néerlandaises | <input type="checkbox"/> ES Espagne | <input type="checkbox"/> LI Liechtenstein | <input type="checkbox"/> OA Organisation africaine de la propriété intellectuelle |
| <input type="checkbox"/> BA Bosnie-Herzégovine | <input type="checkbox"/> FR France | <input type="checkbox"/> LT Lituanie | <input type="checkbox"/> OM Oman |
| <input type="checkbox"/> BG Bulgarie ¹ | <input type="checkbox"/> GA Gabon | <input type="checkbox"/> LV Lettonie | <input type="checkbox"/> PL Pologne |
| <input type="checkbox"/> BJ Bénin | <input type="checkbox"/> GE Géorgie | <input checked="" type="checkbox"/> MA Maroc | <input type="checkbox"/> RO Roumanie |
| <input type="checkbox"/> BW Botswana | <input type="checkbox"/> GH Ghana ² | <input checked="" type="checkbox"/> MC Monaco | <input type="checkbox"/> RS Serbie |
| <input type="checkbox"/> BX Bénélux | <input type="checkbox"/> GR Grèce | <input type="checkbox"/> MD République de Moldova | <input checked="" type="checkbox"/> SG Singapour |
| <input type="checkbox"/> BZ Belize | <input type="checkbox"/> HR Croatie | <input type="checkbox"/> ME Montenegro | <input type="checkbox"/> SI Slovénie |
| <input checked="" type="checkbox"/> CH Suisse | <input type="checkbox"/> HU Hongrie | <input type="checkbox"/> MK Ex-Rép. yougoslave de Macédoine | <input type="checkbox"/> SN Sénégal |
| <input type="checkbox"/> CI Côte d'Ivoire | <input checked="" type="checkbox"/> ID Indonésie | <input type="checkbox"/> ML Mali | <input type="checkbox"/> SR Suriname |
| <input type="checkbox"/> DE Allemagne | <input type="checkbox"/> IS Islande ² | <input type="checkbox"/> MN Mongolie | <input type="checkbox"/> ST Sao Tomé-et-Principe |
| <input type="checkbox"/> DK Danemark | <input type="checkbox"/> IT Italie | | <input type="checkbox"/> SY République arabe syrienne |
| <input type="checkbox"/> EE Estonie | | | <input checked="" type="checkbox"/> TN Tunisie |
| | | | <input checked="" type="checkbox"/> TR Turquie |
| | | | <input type="checkbox"/> UA Ukraine |

Autres :

² La Bulgarie a fait la déclaration en vertu de l'article 14.3)a) de l'Acte de 1999 selon laquelle lorsque la Bulgarie est indiquée dans une demande internationale comme étant la partie contractante du déposant et en même temps, une partie contractante désignée, cette désignation ne sera pas prise en compte par le Bureau international.

¹ Si le Ghana et/ou l'Islande est/sont désigné(s), il est obligatoire d'indiquer, à la rubrique 6, l'identité du créateur. Ce dernier déclare être le créateur du dessin ou modèle industriel. Lorsque le créateur est une personne différente du déposant, il est déclaré que la présente demande internationale a été cédée par la personne indiquée comme étant le créateur à la personne indiquée comme étant le déposant.



RENDICATION DE PRIORITÉ (facultatif)

Si l'espace prévu est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire

Le déposant revendique la priorité du dépôt antérieur mentionné ci-dessous

Indiquer le numéro de chaque dessin ou modèle industriel pour lequel la priorité est, ou n'est pas, revendiquée. Si aucun numéro de dessin ou modèle industriel n'est indiqué, il sera entendu que la revendication de priorité concerne l'ensemble des dessins ou modèles industriels inclus dans la présente demande :

<input type="checkbox"/> La priorité est revendiquée pour les dessins ou modèles indiqués ci-dessous	ou	<input type="checkbox"/> La priorité n'est pas revendiquée pour les dessins ou modèles indiqués ci-dessous
Office auprès duquel le dépôt antérieur a été effectué	N° du dépôt antérieur (s'il est disponible)	Date du dépôt antérieur (jj/mm/aaaa)
		N° du ou des dessins ou modèles industriels
.....
.....
.....
.....

12 EXPOSITION INTERNATIONALE (facultatif)

Si l'espace prévu est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire

Le déposant déclare qu'un ou plusieurs dessins ou modèles industriels ont été présentés lors d'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue

- a) Lieu de l'exposition :
- b) Nom de l'exposition :
- c) Date à laquelle le ou les produits ont été présentés pour la première fois :

d) Numéro de chaque dessin ou modèle industriel présenté ou non lors de l'exposition concernée (si aucun dessin ou modèle n'est indiqué, il sera entendu que tous les dessins ou modèles industriels ont été présentés lors de l'exposition indiquée ci-dessus) :

Les dessins ou modèles industriels indiqués ci-dessous ont été présentés lors de l'exposition concernée ou Les dessins ou modèles industriels indiqués ci-dessous n'ont pas été présentés lors de l'exposition concernée

13 PUBLICATION DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

a) Si toute ou partie des reproductions sont en couleur, celles-ci seront publiées en couleur

Cocher la case si le déposant demande la publication en noir et blanc alors que les reproductions sont soumises en couleur

b) Date de la publication (la publication sera effectuée six mois après la date de l'enregistrement international, sauf si le déposant se prévaut de l'une des possibilités ci-après) :

- i) Le déposant demande la publication immédiate de l'enregistrement international
- ii) Le déposant demande un ajournement de la publication

• Période d'ajournement demandée (en mois) :

Note importante :

La période d'ajournement de la publication ne peut excéder 30 mois à compter de la date de la demande internationale ou, si une priorité est revendiquée, à compter de la date de priorité. Toutefois :

- si les Antilles néerlandaises, l'Indonésie, l'Islande, la Pologne, Singapour ou la Tunisie sont désignés, si une partie contractante est désignée en vertu de l'Acte de 1934 ou si la Bulgarie ou l'Ukraine est désignée en vertu de l'Acte de 1999, le déposant ne peut PAS demander l'ajournement de la publication;
- si le Danemark est désigné, la période d'ajournement ne peut excéder 6 mois;
- si une partie contractante est désignée en vertu de l'Acte de 1960, ou si la Croatie, l'Estonie, l'OAPI, la République arabe syrienne ou la Slovénie est désignée, la période d'ajournement ne peut excéder 12 mois.



SIGNATURE DU DEPOSANT OU DE SON MANDATAIRE

Deposant

Mandataire

Nom :

Nom : GRIFFES CONSULTING S.A.

Signature ou sceau :

Signature ou sceau : 

Date de la signature (jj/mm/aaaa) :

Date de la signature (jj/mm/aaaa) : 08/10/2009

Nom de la personne à contacter, si nécessaire : Monsieur Pierre Bourquin

Téléphone : 022/346 33 93

Adresse électronique : info@griffes.ch

15

OFFICE PRESENTANT LA DEMANDE (le cas échéant)

Nom de l'Office :

Date de réception de la demande internationale par l'Office :

Signature ou sceau de l'Office :



PAIEMENT DES TAXES

Le déposant a demandé un ajournement de la publication (rubrique 13.b)ii) et souhaite par conséquent payer les taxes de publication à une date ultérieure mais au plus tard trois mois avant l'expiration de la période d'ajournement.

1. INSTRUCTION A L'EFFET DE PRELEVER SUR UN COMPTE COURANT
 (si cette rubrique est complétée, il n'est pas nécessaire de compléter les rubriques 2 et 3 ci-dessous)

Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur le compte courant ouvert auprès du Bureau international et indiqué ci-après :

Titulaire du compte : GRIFFES CONSULTING S.A. Numéro du compte : 18253

Identité de l'auteur de l'instruction : Monsieur Pierre Bourquin

2. MODE DE PAIEMENT

Identité de l'auteur du paiement :

Paiement reçu et confirmé par l'OMPI

Numéro de quittance de l'OMPI

.....

Versement sur le compte bancaire de l'OMPI
 n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0
 auprès du Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70
 Swift/BIC : CRESCHZZ80A

Références du paiement

jj/mm/aaaa

.....

Versement sur le compte de chèques postaux de l'OMPI
 n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8
 Swift/BIC : POFICHBE

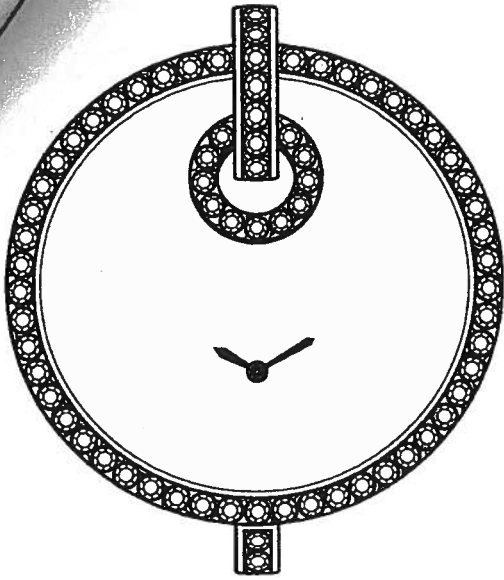
Références du paiement

jj/mm/aaaa

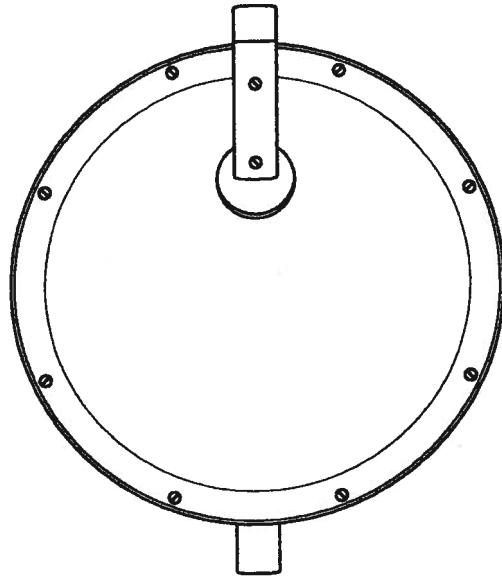
.....

TOTAL EN FRANCS SUISSES (voir la note 3 sur la page de couverture ou utiliser la feuille de calcul ci-jointe)

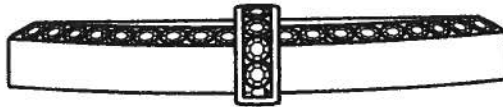




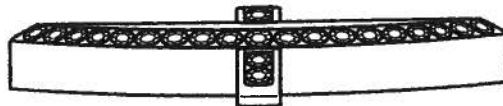
1.1



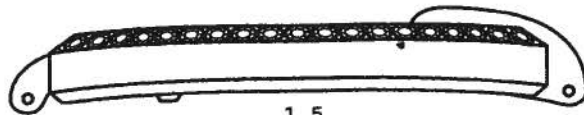
1.2



1.3



1.4

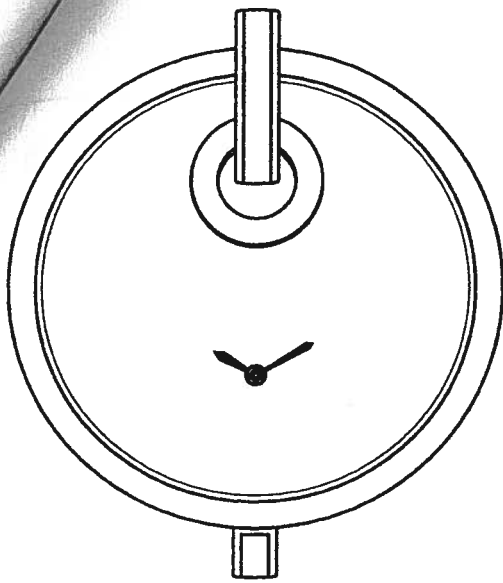


1.5

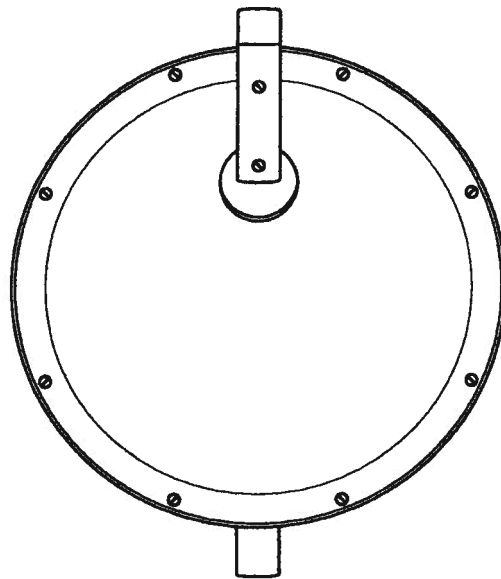


1.7

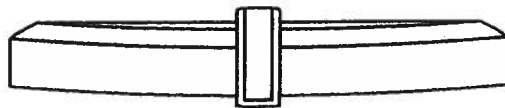




2.1



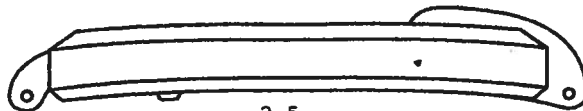
2.2



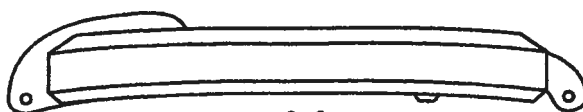
2.3



2.4

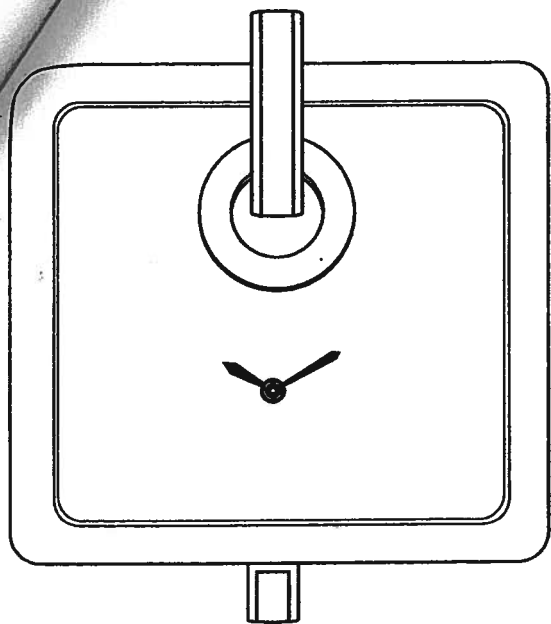


2.5

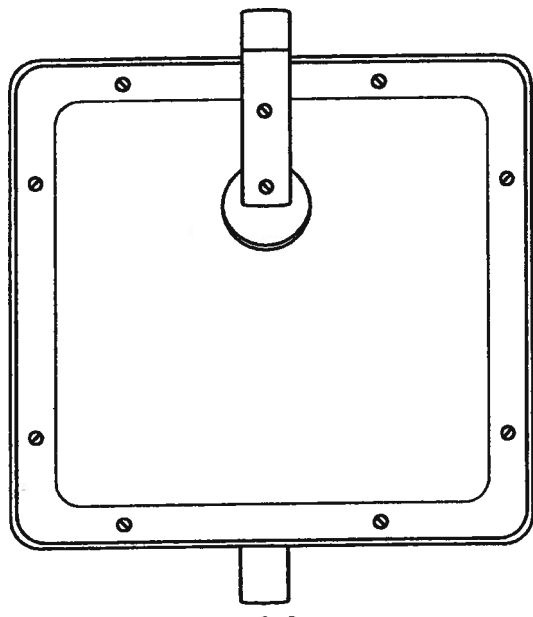


2.6

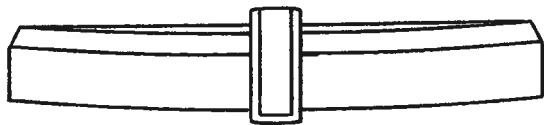




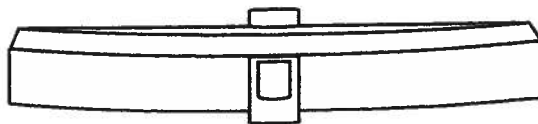
3.1



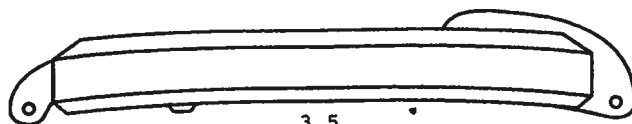
3.2



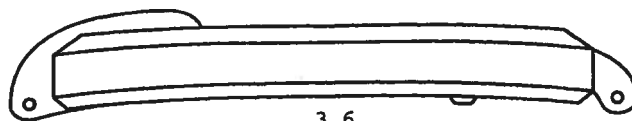
3.3



3.4

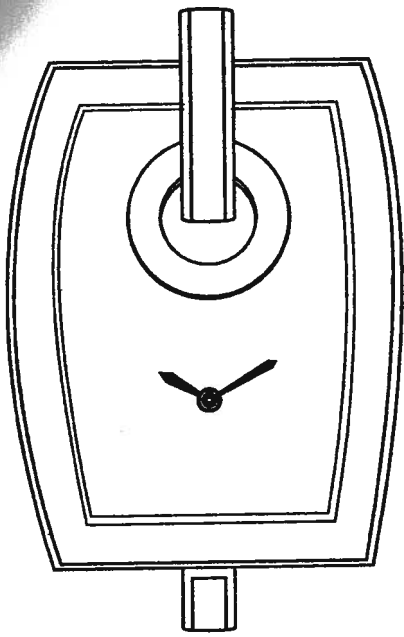


3.5

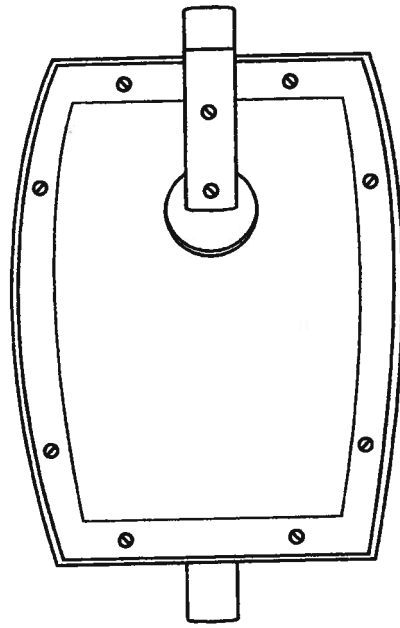


3.6

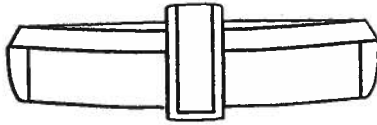




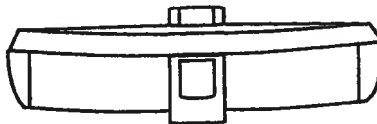
4.1



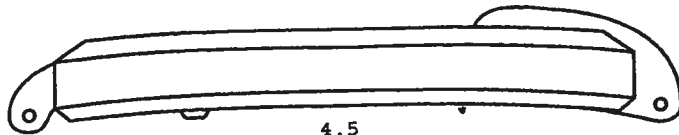
4.2



4.3



4.4

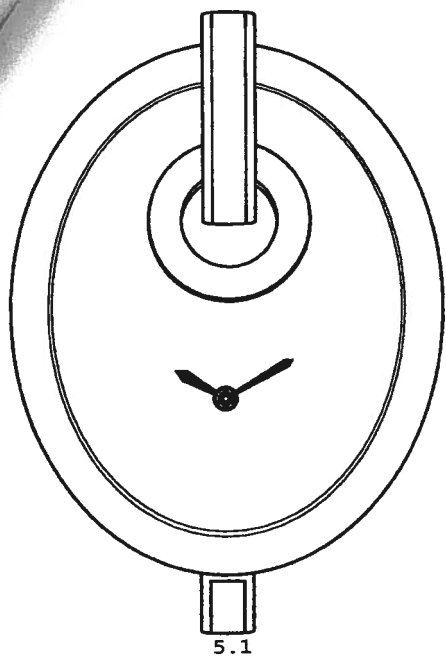


4.5

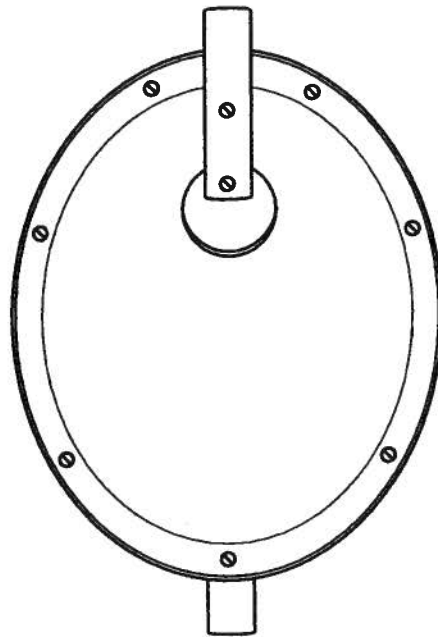


4.6

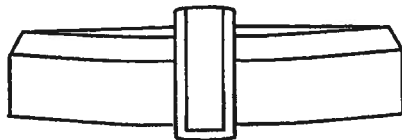




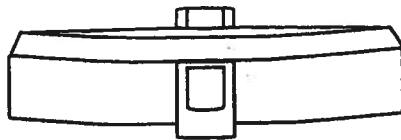
5.1



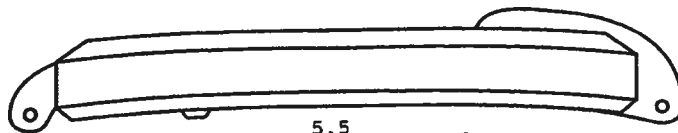
5.2



5.3



5.4

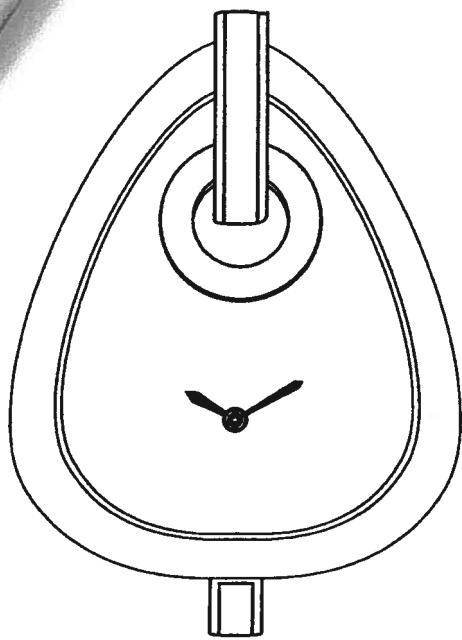


5.5

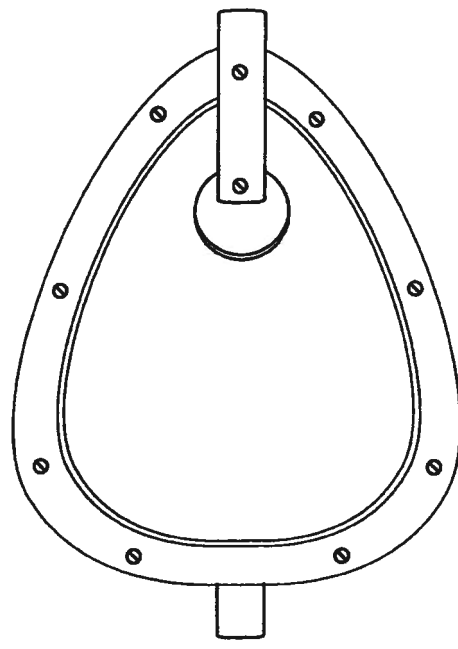


5.6

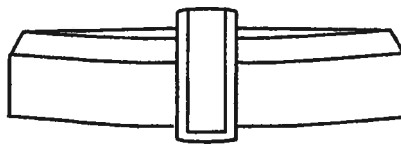




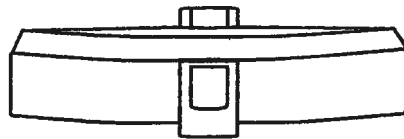
6.1



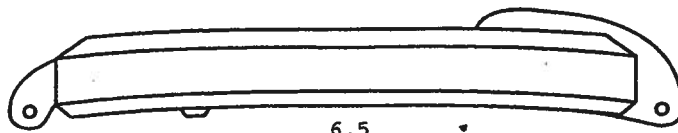
6.2



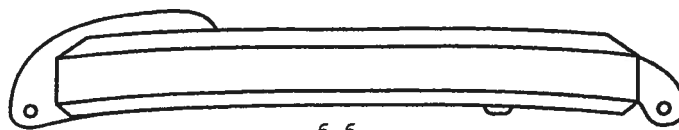
6.3



6.4

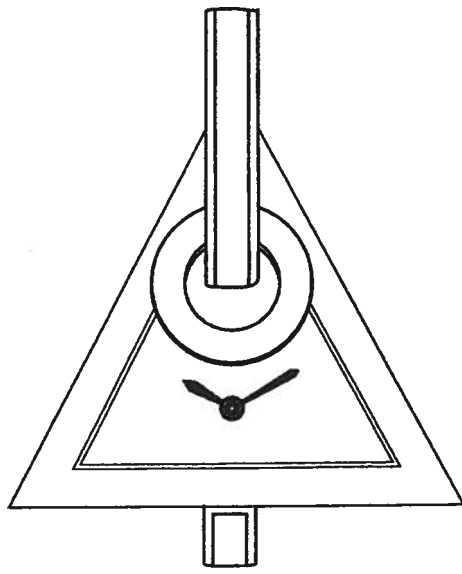


6.5

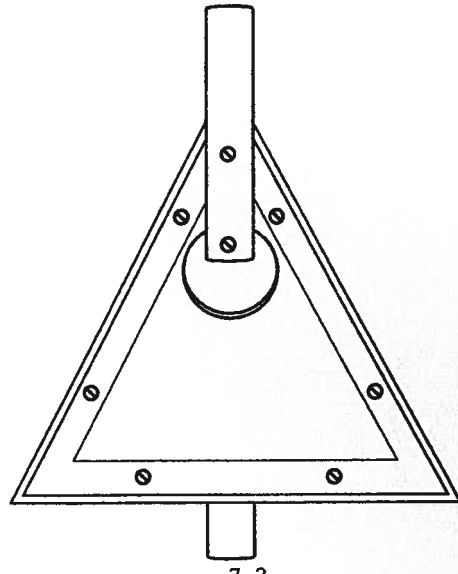


6.6

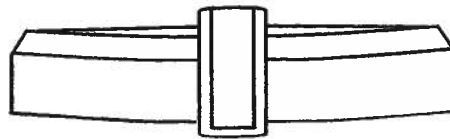




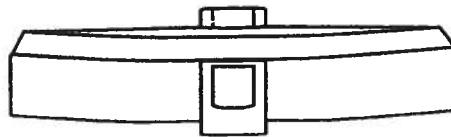
7.1



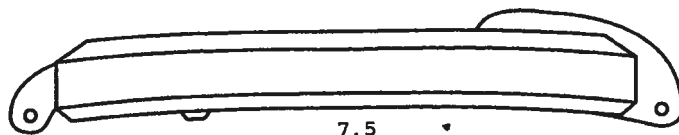
7.2



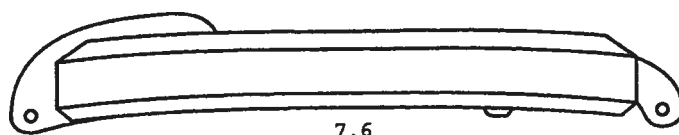
7.3



7.4



7.5



7.6

